



DÉFENDRE UN SECOND DEGRÉ ÉMANCIPATEUR



Si les six mois d'Élisabeth Borne à la tête du ministère de l'Éducation nationale n'ont pas donné lieu à des annonces tonitruantes, la politique menée s'est inscrite dans la continuité de celle voulue par Emmanuel Macron depuis 2017. Au-delà d'un affichage sur l'égalité des chances, il s'agit bien de mettre en place une école à deux vitesses, à rebours de la promesse républicaine d'émancipation de tous les élèves.

Les mesures prises sont d'une grande cohérence : on met l'accent dans le premier degré sur les apprentissages fondamentaux et on propose dans le second degré des programmes de plus en plus exigeants ; on organise le déclassement professionnel des enseignant·es avec un recrutement en L3 pour les transformer en techniciens appliquant des bonnes pratiques ; on met en place une structuration bac-3/bac+3 pour orienter précocement les élèves les plus défavorisés vers le marché du travail ; on demande aux enseignant·es de mieux faire réussir les élèves tout en maintenant des effectifs toujours plus chargés dans les classes et en supprimant tous les moyens dis-

ponibles pour les aider... Faute d'un véritable investissement budgétaire, le second degré est laissé à l'abandon. Le déclassement salarial est avéré, mais le ministère n'affiche même plus la volonté de le résoudre, semble renoncer à l'idée même de carrière et considère, somme toute, qu'il n'est plus utile de former des personnels qui n'enseigneront que quelques années en attendant d'aller faire autre chose...

Mais le SNES-FSU ne se résout pas à faire le dos rond en attendant des jours meilleurs. Il rappelle sans cesse que si le système éducatif tient, c'est grâce à l'engagement des personnels, à la solidarité des équipes et à une culture professionnelle marquée par les valeurs du service public. Le SNES-FSU défend une véritable école pour tous, avec des personnels formés et reconnus. Il se bat, à tous les échelons, pour porter les revendications salariales et améliorer les conditions de travail. Le SNES-FSU est présent au quotidien pour aider, conseiller les collègues et les informer. C'est une fois encore l'objet de cette publication. Bonne fin d'année et bonnes vacances à toutes et tous !

Rennes, le 4 juin 2025

MATTHIEU MAHÉO 
Secrétaire général du SNES-FSU Bretagne



© BR / Jean-Pierre Naudin, SNES-FSU Bretagne

Mobilisations

Maintenir la pression !

Les défilés étaient nourris et colorés en Bretagne le 1^{er} mai, pour appeler à la paix dans un contexte international fortement dégradé et l'impérieuse nécessité de défendre les droits des salarié-es. L'occasion également de porter des valeurs fortes et nos revendications en faveur de la justice sociale et l'esprit de solidarité, sans lesquels la paix ne peut être durable. Avant le 5 juin, d'autres rassemblements ont eu lieu le 13 mai dans les grandes agglomérations bretonnes pour exiger des moyens suffisants pour le service public et une Fonction publique revalorisée, pour soutenir également nos revendications pour les salaires et les pensions. Le budget d'austérité qui s'annonce, et le contexte politique incertain, impliquent de rester collectivement vigilant-es, prêt-es à poursuivre et amplifier les mobilisations pour peser dans le débat public, défendre l'École publique et nos métiers menacés par des projets réactionnaires qui vont à rebours des besoins de la jeunesse. ■

JOËL MARITEAU

Intra 2025

Rectification de barème : un suivi syndical efficace !

Dans le cadre du mouvement intra, la section académique est intervenue auprès du Rectorat pour accompagner les collègues dans leurs demandes de rectification de barème. Grâce à l'action du SNES-FSU Bretagne, plusieurs collègues ont pu faire corriger des erreurs ou rétablir des bonifications, notamment pour situation de handicap, qui n'avaient pas été prises en compte par l'administration. Nous continuerons de porter les dossiers des collègues dont la situation n'a pas été prise en compte, lors de la phase de recours. ■

KEVIN HÉDÉ, FABIENNE STÉPHAN

TZR RESPECTER LES PERSONNELS

Les résultats du mouvement intra 2025, publiés le vendredi 6 juin à 14h, verront un certain nombre de collègues affecté-es sur un poste de TZR.

Chaque année, les collègues TZR doivent formuler des préférences dans l'hypothèse d'une affectation à l'année (AFA). Il est possible de formuler dix préférences sur sa zone de remplacement (ZR).

Respecter les statuts

Depuis deux ans, la politique de l'académie, qui avait pour objectif de « fidéliser » des contractuel-les, a conduit parfois à les nommer avant les TZR, selon les zones et disciplines. Le Rectorat a admis qu'il y a eu des problèmes de remplacements, conséquence directe de la baisse du nombre de TZR et/ou de l'affectation de davantage de contractuel-les sur des BMP.

Cependant, la nouvelle Rectrice a indiqué souhaiter que les TZR soient

nommés prioritairement sur des remplacements longs. Elle a confirmé au SNES-FSU que la question des TZR lui tenait particulièrement à cœur. Elle a rappelé que les titulaires doivent accepter les déplacements sur une zone car ils sont fonctionnaires, mais elle a affirmé que pour la préparation de rentrée le Rectorat allait davantage privilégier les TZR que les années précédentes.

Ne pas oublier la phase d'ajustement

A l'heure où nous bouclons, le Rectorat n'a pas encore publié les dates exactes de la phase d'ajustement. Les TZR connaîtront leur RAD (établissement de rattachement) dès le vendredi 6 juin et les résultats du premier tour seront connus normalement avant la mi-juillet. La seconde vague d'affectations s'effectuera après la mi-août. Le SNES-FSU assure des permanences pour vous aider pour vos vœux et pour vos recours. N'hésitez pas à contacter la section académique.

FABIENNE STÉPHAN

AED DES MOYENS INSUFFISANTS !

Lors du groupe de travail du 15 mai, le SNES-FSU a dénoncé des moyens AED insuffisants pour assurer un encadrement et un suivi de qualité des élèves.

Alors que les besoins des établissements augmentent du fait d'une dégradation du climat scolaire et de la santé mentale des élèves, qu'il faudrait davantage d'adultes dans les établissements pour prendre en charge les élèves, le Rectorat propose cette année encore de supprimer des emplois d'AED.

Encore des retraits d'emplois d'AED

Contraint depuis deux ans à une trajectoire de retrait d'emploi AED, du fait d'une surconsommation passée d'emplois, prélevés sur les emplois AESH non pourvus, l'académie de Rennes s'est engagée auprès du ministère à restituer 70 emplois d'AED en trois ans. Après 22 retraits d'emplois l'an dernier, le rectorat prévoit cette année une cible de 16 emplois d'AED en équivalent temps plein (EQTP) en moins dans les établissements du second degré de l'académie. Les lycées et cités scolaires de l'académie sont parti-

culièrement touchés avec 15,5 retraits d'emplois en EQTP prévus pour seulement 1,5 EQTP créés.

Faire entendre les besoins du terrain

Le SNES-FSU Bretagne a porté tout au long de ce groupe de travail les besoins des équipes, rappelé les spécificités et contextes scolaires des établissements concernés. Nous avons rappelé que si la barème utilisé par le rectorat permettait une relative équité de traitement entre les situations, certaines particularités des établissements devaient être prises en compte, notamment les travaux ou le nombre d'élèves transportés. D'autre part, compte-tenu de l'augmentation du nombre d'AED en CDI (qui représentent environ 16 % des AED de l'académie), le SNES-FSU a porté la tenue d'un GT pour réfléchir à une grille d'avancement et à la possibilité de mobilités inter-établissements, comme cela se fait dans d'autres académies.

Vous pourrez retrouver sur notre site la liste des mesures envisagées pour la rentrée 2025 dans l'académie.

🔗 <https://r.snes.edu/AED25>

KEVIN HÉDÉ

Audience avec la nouvelle rectrice **NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE POUR L'ACADÉMIE**

Le secrétariat académique du SNES-FSU a rencontré la nouvelle Rectrice, Hélène Insel, le 19 mai.

Ce premier échange a permis au SNES-FSU de faire entendre la voix des personnels du second degré et de découvrir les premières orientations de la Rectrice. Dès le début de l'échange, la nouvelle Rectrice a affirmé sa « *passion pour l'école* » et souligné sa volonté de s'occuper de « *tous les dossiers* ». Le Recteur précédent, Emmanuel Ethis avait atteint une longévité inédite sur le poste depuis des décennies grâce à ses capacités de dialogue mais aussi parce qu'il considérait la fonction de recteur comme une parmi d'autres (universitaire, sociologue, pilotage de l'EAC...). Il a ainsi duré mais en laissant la main sur de nombreux dossiers, ce qui a pu conduire à des difficultés.

Nécessaire dialogue social

Le SNES-FSU académique a donc d'abord rappelé la nécessité de revitaliser le dialogue social, en écoutant davantage les personnels et leurs représentant·es, en répondant plus rapidement aux sollicitations, en ne prenant pas de décisions sans concertations préalables... Il a fait part de ses inquiétudes sur les évolutions démographiques de l'académie, en particulier dans le contexte de concurrence

agressive du réseau privé catholique. Le SNES-FSU a pointé que s'il y avait des économies à trouver dans la période, elles se trouvaient du côté du réseau privé.

Sur le dialogue social, la Rectrice a répondu qu'elle était convaincue de la nécessité « *d'échanges fluides* », sans « *démagogie ni cogestion* », qu'elle était soucieuse d'écouter, de s'expliquer au-delà des désaccords et d'établir une relation de confiance. Sur les évolutions démographiques, elle a indiqué qu'il allait falloir « *envisager des évolutions dans la concertation* » et qu'elle ne voulait pas « *faire la guerre au privé* » mais « *maintenir l'équilibre actuel* ».

Comment défendre le réseau public ?

Le SNES-FSU a pointé, en prenant l'exemple du « choc des savoirs » une distorsion de concurrence entre le réseau public qui doit appliquer les réformes et le privé qui clame sur tous les toits qu'il ne les applique pas, pour capter des familles inquiètes. La Rectrice a rappelé que les contrôles seraient renforcés dans les établissements privés, en particulier dans le cadre du plan « *Brisons le silence* », et qu'il fallait que les politiques publiques, comme l'EVARS, soient appliquées partout.

« L'école pour tous »... mais avec quels moyens ?

Sur le « chocs des savoirs », la Rectrice a indiqué qu'il n'en était plus

question car la ministre avait décidé qu'il n'y avait plus d'acte II, qu'elle-même n'avait pas voulu dans son académie précédente de « *tri d'élèves* » et qu'elle avait imposé des groupes hétérogènes.

Elle a indiqué avoir « *donné les clés du camion aux équipes pour les Quatrièmes et Troisièmes* » pour améliorer les performances des élèves. Elle s'est montrée soucieuse de la réussite des plus fragiles, en pointant les élèves qui font leur scolarité dans le fond de la classe... mais sans jamais évoquer la question, pourtant cruciale, des moyens attribués et du nombre d'élèves par classe !

Porter la parole de la profession

Le SNES-FSU Bretagne a pointé les impasses de l'école inclusive réalisée sans moyens, qui met les élèves, comme les collègues, en difficulté. Il a également évoqué le vieillissement de la moyenne d'âge dans l'académie et ses conséquences, la question des langues régionales, les difficultés du remplacement, la question des TZR, des formations... La Rectrice a apporté des éléments de réponse sur chaque sujet, témoignant de sa volonté de se saisir de l'ensemble des dossiers et d'imposer ses vues à ses collaborateurs. Le SNES-FSU saura lui rappeler que rien ne peut se faire sans les personnels.

MATTHIEU MAHÉO

Intra 2025 : les résultats

Le rectorat devait publier les résultats des mutations pour les collègues ayant participé au mouvement intra-académique le 6 juin à partir de 14h. Pensez à nous transmettre votre résultat de mutation par mail à : emploi.s3rennes@rennes.snes.edu ou directement dans votre espace adhérent·e.

Si vous n'avez pas obtenu de mutation ou si vous avez été muté·e hors de vos vœux, vous pouvez formuler un recours sur la plateforme Colibri. Pensez à mandater le SNES-FSU et à prendre contact avec la section académique pour que nous puissions vous accompagner et défendre votre situation.

■ KEVIN HÉDÉ

Programmes de breton DES AVANCÉES... MAIS UNE PATRIMONIALISATION DE LA LANGUE

Le SNES-FSU a obtenu en Conseil Supérieur de l'Éducation des avancées sur les programmes de LVER.

Les avancées obtenues (calendrier échelonné de mise en œuvre, caractère facultatif des objets d'étude) s'appliquent aussi aux langues régionales. Toutefois, dans l'académie, seul le breton est concerné par un projet de programme en langues régionales. Le gallo ne l'est malheureusement pas.

Le préambule commun spécifique aux langues régionales ignore leur revitalisation, les réduisant à leur valeur patrimoniale car les repères culturels

politiques ou historiques manquent. Nous avons donc proposé des axes et objets d'étude adoptant une perspective historique ou politique.

Le français est la langue de référence pour la médiation. La médiation entre français et breton est pertinente, mais

l'est aussi avec les autres langues celtiques ou l'anglais. L'axe 6 de chaque niveau permet de nuancer ce propos. Une ouverture vers d'autres langues celtiques et régionales comme le gallo est proposée. A l'échelle académique, nous demanderons à ce que les professeur·es de breton puissent être formé·es à ces langues.

MARINA CARO-NEDELLEC

Nouvelle carrière ? LE COMPTE N'Y SERAIT PAS !

Les maigres avancées en classe normale du projet contrastent avec le blocage des fins de carrières.

Sans s'être assuré auprès de Bercy d'avoir les marges budgétaires pour le faire, le ministère a proposé, lors du comité social d'administration ministériel (CSAMEN) du 7 mai 2025, des modifications des décrets statutaires des corps enseignants, CPE et Psy-EN. Le projet prévoit de modifier le rythme d'avancement d'échelon en classe normale mais aussi le cadencement des rendez-vous de carrière. Réorganisées en 2017 par les accords PPCR, nos carrières sont depuis lors structurées en trois grades : la classe normale, la hors classe et la classe exceptionnelle. Si l'accélération du déroulé de la classe normale et l'instauration d'un rythme unique d'avancement pour les changements d'échelon va dans le sens des revendications du SNES-FSU, la création d'un rendez-vous de carrière au 4^e échelon de la hors-classe, unique déterminant de l'accès à la classe exceptionnelle n'est pas acceptable.

Léger mieux en début de carrière

La modification des rythmes d'avancement d'échelon permettrait à l'ensemble des collègues de parcourir plus rapidement la classe normale. Les collègues accéderaient à l'échelon 10 au bout de 19 ans et demi de carrière, contre 22 ans aujourd'hui et le premier rendez-vous de carrière serait sans effet sur l'avancement, permettant ainsi une déconnexion entre avancement et évaluation que le SNES-FSU revendique. Dès le 1^{er} septembre 2025, les collègues aux 5^e, 6^e, 7^e et 8^e échelon qui disposent d'une ancienneté dans l'échelon supérieur à la nouvelle durée d'échelon seraient automatiquement reclassés à l'échelon supérieur. Vous pouvez retrouver sur le site du SNES-FSU national un simulateur de reclassement pour savoir si vous êtes concerné-e. r.snes.edu/rect58

Rendez-vous de carrière recadencés ?

La redéfinition de la carrière proposée par le ministère l'amènerait à revoir le cadencement des rendez-vous de carrière (RDVC). Le premier RDVC aurait

lieu quatre ans après la titularisation, c'est-à-dire à l'échelon 4 pour les collègues classés à l'échelon 1 lors de leur nomination dans le corps. Ce nouveau RDVC de début de carrière n'entrerait en application qu'en 2026-2027. L'actuel troisième rendez-vous de carrière, deviendrait le deuxième RDVC et se tiendrait toujours au cours de l'année scolaire précédant la promouvabilité à la hors classe (au 9^e échelon). Les collègues en bénéficieraient donc l'année scolaire prochaine, comme habituellement.

Un troisième rendez-vous de carrière qui interroge

Le troisième et dernier rendez-vous de carrière se tiendrait au cours de l'année scolaire précédant la promouvabilité à la classe exceptionnelle, c'est-à-dire au 4^e échelon de la hors-classe (3^e échelon pour les professeur-es agrégé-es). Vous pouvez retrouver sur le site du SNES national un calculateur pour vous permettre de déterminer votre prochain rendez-vous de carrière :

➤ <https://r.snes.edu/RDVC2025>

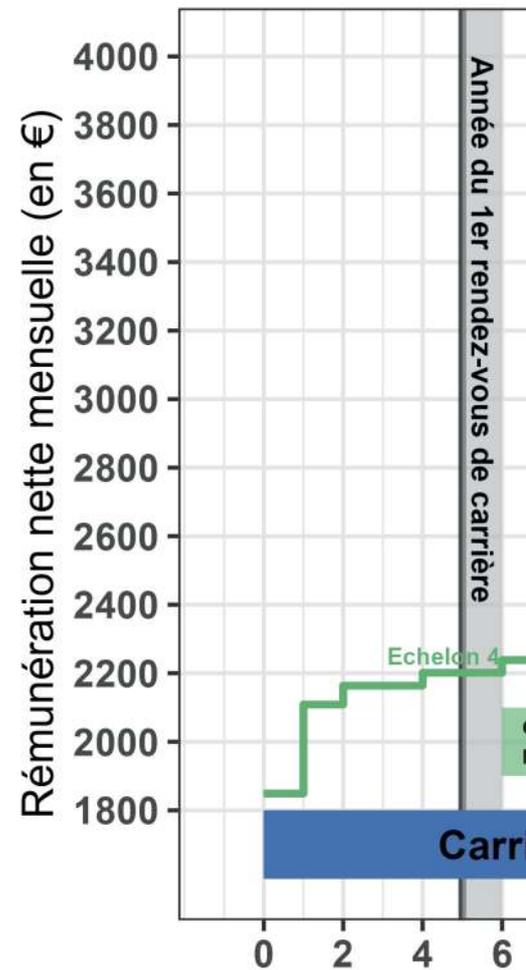
Le SNES-FSU s'est opposé à ces modifications du cadencement des rendez-vous de carrière. En l'état actuel des taux de promotion à la classe exceptionnelle (9 % des promouvables chez les certifié-es, 10,5 % pour les CPE, 7,5 % pour les Psy-EN et 13,5 % pour les agrégé-es) et en l'absence d'un barème prenant également en compte l'ancienneté des collègues, comme c'est le cas pour la hors-classe, ce rendez-vous de carrière fera office de barrage pour l'accès du plus grand nombre des collègues à la classe exceptionnelle. Ainsi, dans l'académie de Rennes, si 4 000 collègues étaient promouvables à la classe exceptionnelle en 2024, seulement 371 ont pu obtenir une promotion.

Créer un nouveau rendez-vous de carrière, alors que le ministère n'offre aucune perspective pour valoriser l'engagement des collègues tout au long de leur carrière, ne peut qu'être source d'incompréhension et de déception pour l'ensemble des personnels. Pour le SNES-FSU, seul un alignement des taux de promotion sur

Évolution de la

Comparaison

— Rémunération



ceux des professeur-es des écoles (29 % des promouvables sont promu-es) et l'instauration d'un barème

Une urgence : un barème transparent et des taux de promotions relevés

permettant de prendre en compte différents critères, dont la valeur professionnelle et l'ancienneté, peut permettre de faire

bénéficier à toutes et tous de l'accès à un indice de fin de carrière permettant de limiter les pertes de pouvoir d'achat liées au gel quasi-continu du point d'indice.

KEVIN HÉDÉ

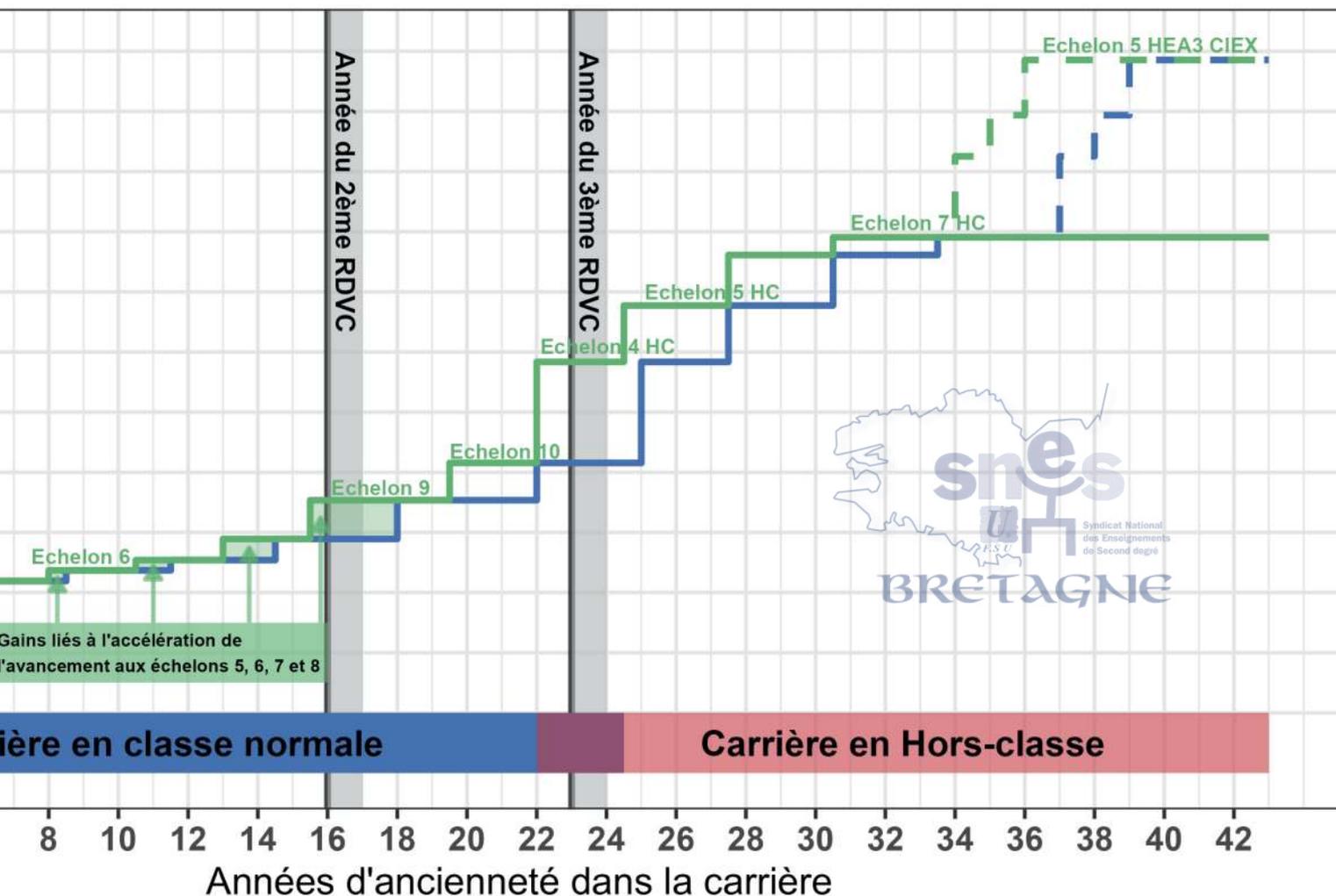


« Serais-je concerné-e par un
« Rendez-vous de carrière si le
« projet du ministère est confirmé ?

rémunération nette des certifi-ées au cours de leur carrière

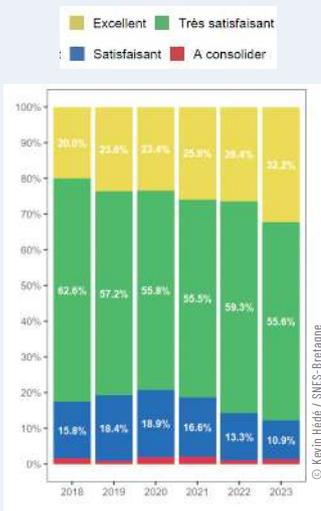
Comparaison entre le projet de nouvelle carrière et la carrière en 2024

— Rémunération nette "nouvelle carrière" — Rémunération nette carrière 2024 — Gains d'avancement



Rendez-vous de carrière 2023-2024

Le rectorat a réuni un groupe de travail le 24 avril dernier pour faire le bilan des campagnes de promotion et de rendez-vous de carrière 2023-2024. Alors que le nombre de rendez-vous de carrière continue à baisser dans l'académie, du fait de l'augmentation de l'âge moyen des collègues, nous avons salué des évolutions positives dans les avis formulés avec une augmentation de la part des avis « excellent ». Dans le second degré, 32,2 % des collègues ont obtenu l'avis excellent en 2023-2024, contre 25,9 % en 2021-2022 quand, dans le même temps, la part des avis « satisfaisant » passait de 16,6 % à 10,9 %. Cette ouverture a surtout concerné les rendez-vous de carrière au 8e et au 9e échelon où l'on a observé un « déblocage » des avis « excellent », qui représentent maintenant 37,8 % des avis posés (pour 52,9 % d'avis « très satisfaisant »). ■ KH



Évolution des avis formulés lors des rendez-vous de carrières dans le Second degré (2018-2023)

Pour en savoir plus : r.snes.edu/BilanRDVC

Promotions QUEL BILAN ACADÉMIQUE ?

Du côté des promotions (campagne 2023-2024), grâce à l'augmentation des taux de promotion (23 % en 2024) près de deux tiers des collègues promu-es (62,7 %) accèdent maintenant à la hors-classe au 10^e échelon. Nous avons de nouveau réclamé que le rectorat publie les barres de passage à la hors classe et surtout l'ancienneté de corps des dernier-es promu-es pour que l'ensemble des collègues puissent comprendre et envisager leurs perspectives de promotion. Les modifications dans les conditions d'accès à la classe

exceptionnelle ont permis, dans l'académie, à 371 collègues du second degré d'être promu-es contre 217 en 2023. La majorité des promu-es étaient au 7^e échelon de la hors-classe. En dépit de nos demandes, le rectorat ne nous a pas fourni la répartition des avis formulés par les évaluateurs. Nous avons, là aussi, réclamé que ces informations soient communiquées, tout comme l'ancienneté de corps des promu-es, critère utilisé pour départager les collègues ayant un double avis « très favorable ».

KEVIN HÉDÉ

Pour en savoir plus <https://r.snes.edu/Bilan24>

Assises de la santé scolaire **UNE GESTION ANNONCÉE DE LA PÉNURIE**

Face aux troubles croissants de santé mentale des adolescent·es, la réponse ministérielle n'est pas à la hauteur.

Les assises de la santé scolaire le 14 mai dernier font suite à celles de la pédiatrie en avril 2024 dans un contexte d'augmentation « des troubles de santé mentale » chez les enfants et les adolescents. Selon Elisabeth Borne, l'école est identifiée comme un levier majeur de promotion de la santé, à condition que les acteurs éducatifs, médicaux et sociaux agissent en synergie.

Avec une augmentation des passages aux urgences pour automutilations et mal-être chez les collégien·nes de +246 % entre 2019 et 2022, la souffrance psychique des ados est un fait inquiétant à prendre en compte. Mais comment l'école peut-elle y répondre quand la Cour des comptes elle-même en mars 2023 dressait un constat alarmant à propos de la pédopsychiatrie, parent pauvre de la médecine. Elle annonçait 1,6 million d'enfants en détresse psychique en France et une grave pénurie de professionnels pour les aider.

Vision réductrice de la santé mentale des élèves

Durant les assises, lors des tables rondes, les personnels du monde médical (médecin de santé publique, psychiatre) ; les chef·fes d'établissements, les DASEN, les conseiller·ères techniques... se sont inscrit·es favorablement dans le discours ministériel.

Malgré les différents groupes de travail avec des intervenant·es de l'Éducation nationale, aucun lien entre santé mentale et mise en place des réformes du collège, du Lycée Général et Technologique ou du Lycée Professionnel n'a été esquissé. La politique éducative de la performance ne générerait-elle aucune angoisse ?

Le discours qui martèle les thèmes du niveau, du mérite et qui promeut une idéologie de la compétition et de la sélection avec le « choc des savoirs », le DNB et Parcoursup, n'aurait-il au-

cune incidence sur la santé mentale des élèves ? À croire que les élèves eux-mêmes, les Psy-EN, les enseignant·es, les CPE, les AED... n'ont jamais été interrogé·es sur les parcours scolaires parfois difficiles et sur les conséquences sur le mal-être des ados en pleine construction psychique.

Réponse « organisationnelle » au déficit des moyens

La priorité pour la ministre d'État Elisabeth Borne et le ministre de la santé Yannick Neuder, c'est le repérage précoce des « vulnérabilités » avec des actions de prévention, de détection et de promotion de la santé.

Le développement des compétences psychosociales (CPS) est une des solutions mises en avant, présentée comme levier prioritaire dès le primaire. La promotion des bonnes pratiques est en lien avec l'OMS qui définit la santé mentale comme un « état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté ».

Une logique de « simplification » avec la création d'un « service de santé des élèves » regroupant médecins, infirmier·es, assistant·es sociaux et sociales ainsi que les psychologues de l'Éducation nationale va régler tous les problèmes ! Pour le SNES-FSU :

c'est NON ! Si l'enjeu pour Elisabeth Borne est de faire de l'école un acteur clé de la santé publique et un levier d'égalité, c'est de le faire sans moyen* ! Qu'on ne s'y trompe pas ! La pédopsychiatrie se délite. Au sein de l'école, le projet d'améliorer une meilleure coordination entre les « personnels ressources » pour prendre en charge plus efficacement la santé se traduit par la redéfinition du rôle des acteurs de la santé et de l'école ! Yannick Neuder envisage des



© Tunj Lam / Pixabay

passages entre fonction publique hospitalière et Éducation nationale avec un redéploiement possible des personnels ! Le projet serait clairement d'institutionnaliser et de généraliser un état de fait de gestion de la pénurie.

Une autre ambition pour nos élèves

Parce que les questions éducatives et pédagogiques brillent par leur absence dans la réflexion en matière de santé mentale, parce que les statuts et les missions des Psy-EN, Assistants sociaux, personnels infirmiers et médecins sont menacés, la FSU se mobilise à Paris le 10 juin pour défendre une autre ambition pour nos élèves avec la

Mobilisation à Paris le 10 juin 2025 : des moyens pour la santé de nos élèves !

création d'un service de psychologie de l'Éducation Nationale, de la maternelle à l'enseignement supérieur. La FSU s'oppose aux

100 postes prélevés sur le terrain pour assurer les fonctions de conseiller technique en santé mentale. Il ne s'agit pas d'un problème de gouvernance, mais de moyens !

SOLENE OGIER

À l'appel des syndicats de la FSU, AS, infirmier·ères, Psy-EN : soyons nombreux et nombreuses à réagir et nous opposer à cette maltraitance de nos métiers à Paris le 10 juin.

+ d'infos : <https://r.snes.edu/Assises>

* Retrouvez les 12 mesures annoncées dans le dossier du ministère :

www.education.gouv.fr/media/226978/download

Affelnet / Parcoursup QUAND ORIENTATION RIME AVEC PRESSION

Des études montrent la complexité des processus psychologiques et sociaux qui interviennent dans la détermination des parcours d'orientation et des biais sociaux et de genre qui les affectent. Ainsi, l'influence de l'offre de formation en termes de capacités d'accueil, de conditions de scolarisation et de mobilité est trop souvent ignorée comme facteur de limitation des choix. Dans ce contexte, le rôle des Psy-EN et des CIO est essentiel pour un travail avec les équipes éducatives.

Des actions sur la réflexion et la formation de l'esprit critique sont à privilégier davantage que la détermination précoce d'un projet professionnel précis. Les programmes d'acquisitions de « *compétences à s'orienter* » basés sur une conception rationnelle sont bien éloignés de la réalité de l'adolescence.

Réformes inégalitaires

Les réformes successives se sont accompagnées de procédures d'affectation (Affelnet et Parcoursup) complexes et dématérialisées. Le système organise une « *distillation fractionnée* » au détriment des élèves de milieu populaire. Le poids déterminant des résultats scolaires est souligné par toutes les études

sur l'orientation. L'augmentation de l'anxiété des élèves au moment des choix d'orientation a été largement documentée et joue en défaveur des filles et des élèves de milieu peu favorisé.

Parcoursup, dont la phase d'admission débute le 2 juin, contribue à augmenter le stress chez nos jeunes bachelier-es qui doivent vérifier chaque matin à 8 heures leur rang de classement pour savoir s'ils ou elles ne sont pas encore acceptés dans une formation choisie et ce jusqu'au 8 juillet ! Le 27 juin, les résultats d'affelnet pour les élèves de Troisième ou les élèves qui souhaitent se réorienter vers la voie pro sont tout aussi angoissants à 14-15 ans, quand aucune place n'est disponible parmi les vœux de sa liste. Quelles solutions envisager pour conjurer une affectation non choisie faute de places et de moyens ?

Au SNES-FSU, nous combattons cette politique qui ne peut que contraindre les élèves et les parents à l'autocensure et permet à l'administration de masquer la pénurie de places et s'accorde avec une absence d'ambition pour la formation de la jeunesse.

SOLENE OGIER

Plan de académique de formation TOUJOURS AUSSI CONTRAINT

Un groupe de travail sur la formation continue s'est tenu le 22 mai, en préalable à sa présentation en CSA le 12 juin.

Camille Dappoigny, directrice de l'EAFC (école académique de la formation continue) et son adjoint Cédric Barouk ont présenté les nouveaux enjeux de la formation du Programme Régional Académique de Formation (PRAF 2025-2026), dans un contexte toujours plus contraint d'un point de vue budgétaire, comme politique. Les marges d'actions académiques sont faibles car le PRAF s'inscrit dans le schéma directeur ministériel de la formation continue, mais elles sont néanmoins plus importantes dans le Second degré que dans le Premier degré. Mme Dappoigny a mis en avant 4 questions principales : l'école pour tous (nouvelle dénomination de l'école inclusive), la pédagogie égalitaire et l'orientation, l'EVARS et les Intelligences artificielles

(IA). Elle a également souligné la volonté de l'EAFC de favoriser le développement professionnel et une meilleure communication sur les modalités d'abonnement et d'inscription au PRAF.

Le SNES-FSU n'est pas revenu sur les consignes qui avaient été données il y a deux ans de passer l'ensemble des formations « *hors temps de face à face pédagogique* » pour ne pas entraîner de perte de cours car la contrainte s'est manifestement desserrée, même si des chef-fes d'établissement refusent encore des formations sur temps scolaire. Le système « *d'abonnement* » qui permet de manifester son intérêt pour une formation avant de se « *pré-inscrire* » une fois la date et le lieu connu per-



Psy-EN RETOUR DE STAGE

Le 19 mai dernier, au CIO de Rennes, un stage pour les Psy-EN 1^{er} et 2nd degré – organisé par l'Observatoire SNES-FSU en partenariat avec la FSU-Snuipp – a réuni près de 40 collègues de toute l'académie. Lors de cette journée, une présen-



tation du dispositif d'autorégulation de l'école de Malensac (56) a apporté un éclairage sur l'évolution des politiques d'inclusion à l'école. Une réflexion sur le rôle des Psy-EN articulée avec les orientations ministérielles et les préconisations à la suite des assises de la santé a nourri les échanges. Les statuts, les missions, les CIO restent malheureusement menacés. Il y a urgence à rester mobilisé-es pour résister et porter le projet d'une école émancipatrice avec des moyens humains pour les élèves et les familles. ■ SO

MATTHIEU MAHÉO

Après une année dense...

Credit photos © DR



5 décembre 2024, Rennes : mobilisation contre l'infame réforme des retraites



1^{er} mai 2025, Saint-Brieuc



13 mars 2025, Lorient



Gaëlle et Laurence, permanence intra, mars 2025



Congrès FSU, Rennes, février 2025



Stage syndical, Rennes, novembre 2024



Réunion d'une partie des permanencier-es de la section académique, animée par Kevin Hédé en septembre 2024



Mathieu Mahéo, à la tribune du congrès de la FSU, février 2025

La section académique assurera des permanences jusqu'au 11 juillet, ainsi qu'une permanence spécifique lors de l'affectation des stagiaires autour du 18 juillet.

+ d'infos sur notre site

...Bonnes vacances reposantes !

« L'importance démesurée que nous attachons aux vacances est un bon indice de notre parfaite aliénation. Plus on est prisonniers, plus on ressent le besoin de s'évader. »

— Serge Bouchard, anthropologue

Rendez-vous à la rentrée !

- ⇒ Réunion TZR à Rennes et en visio ~ fin août
- ⇒ SNES Bretagne n°173 sur l'actualité et les enjeux de la rentrée et le programme des stages syndicaux du SNES ~ fin août
- ⇒ Réouverture de la permanence académique ~ mardi 26 août
- ⇒ Accueil des stagiaires ~ fin août
- ⇒ Stage académique de la FSU Bretagne : « la dette » ~ 8 et 9 octobre

Ces informations seront précisées sur notre site et nos publications sur les réseaux sociaux.

https://pouet.chapril.org/@SNES_Bretagne

<https://bsky.app/profile/snes-bretagne.bsky.social>

